



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°92/2021

Date de convocation : 20/07/2021

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 juillet 2021 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Monsieur Julien PORTIER**

**Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

BOURNE Hervé	DALEX Jacques	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Julien
BRACHET Marc	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	PRUD'HOMME Philippe
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	LUCIANI Michel	SCHERMA Sébastien
BRUNET André	FERNANDEZ Sophie	MILLET-URSIN Marc	STRAPPAZZON Philippe
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
COUTIN Michel	GONZALES Florence	PETIT Monique	VIGNIER Georges
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	PONTHIEU Eric	

**MEMBRE(S) EXCUSE(S) :**

Anne-Marie BERNARD pouvoir Philippe PRUD'HOMME Charline MAURICE pouvoir à Yves CREPEL	David DUNAND-CHATELLET pouvoir à Martine BRASSOUD BALMONT Nicolas	Laure LEMBERT pouvoir à Sébastien SCHERMA	Michèle DOMENGE-CHENAL pouvoir à Lucie LITTOZ
--	---	--	--

**EXPOSE**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes réalise régulièrement des transactions immobilières qu'elle régularise par acte authentique établi en la forme administrative conformément à l'article L 1212-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques.

Ainsi aux termes de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales il est habilité, en sa qualité « à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au livre foncier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés, en la forme administrative ».

Il précise néanmoins au Conseil Communautaire qu'il ne peut alors représenter la collectivité dans l'acte qu'il reçoit et qu'il y a lieu, dans ce cas, conformément à l'article L 1311-13 du Code

Général des Collectivités Territoriales de désigner un(e) Vice-président(e) pour représenter la collectivité à l'acte en tant que vendeur, acquéreur ou bailleur.

En conséquence, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la désignation d'un(e) Vice-président(e) qui interviendra de manière régulière pour représenter la collectivité dans les actes administratifs.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Philippe PRUD'HOMME en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-président et Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET en cas d'empêchement de ce dernier ou d'incompatibilité.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec :**

- **31 voix pour**
- **1 abstention (Monsieur Philippe CHAPPET)**

Désigne Monsieur Philippe PRUD'HOMME et Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET Vice-président en cas d'empêchement de ce dernier ou d'incompatibilité pour représenter la Collectivité dans les actes administratifs en tant que vendeur, acquéreur ou bailleur.

Résultat du vote :

Votants : 32	Abstention : 1	0	Exprimés : 31
Pour : 32	Contre :	0	

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :



FAVERGES-SEYTHENEX, le 29 JUIL. 2021

Le Président,  
M. Jacques DALEX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.